

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_166

**OBJET : MARCHÉ DE COLLECTE ET DE
TRANSPORT DES ORDURES
MÉNAGÈRES**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle
tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence
d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 28 octobre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 24
Pouvoirs : 7
Votants : 31

Résultat des votes :

Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Martine MACHON à Marylène GUIJARRO ; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON ; Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ; Marie-José SEGUIN à Williams DUFOUR ; Suzy REY à Anne LENFANT ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ;

CONSIDÉRANT la compétence gestion des déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT la fin du marché de collecte et de transport des ordures ménagères, au 31 décembre 2025,

CONSIDÉRANT l'appel d'offres ouvert, lancé le 29 août 2025, pour renouveler le marché public pour cette prestation,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 04 novembre de retenir la Société LELY Environnement pour un montant de 1 728 720 € HT plus l'option 1 « lavage des bacs de regroupement » pour un montant de 39 375 € HT et l'option 2 « utilisation d'un véhicule propre » pour un montant de 100 842 € HT

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISER** la Présidente à signer le marché de collecte et de transport des ordures ménagères avec la Société LELY Environnement pour une durée de 3 ans (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028) et un montant de 1 868 987 € comprenant les options 1 (lavage des bacs) d'un montant de 39 375 € HT et l'option 2 (Véhicule propre) d'un montant de 100 842 € HT.
-

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 07/11/2025



La Présidente,
Anne LENFANT.